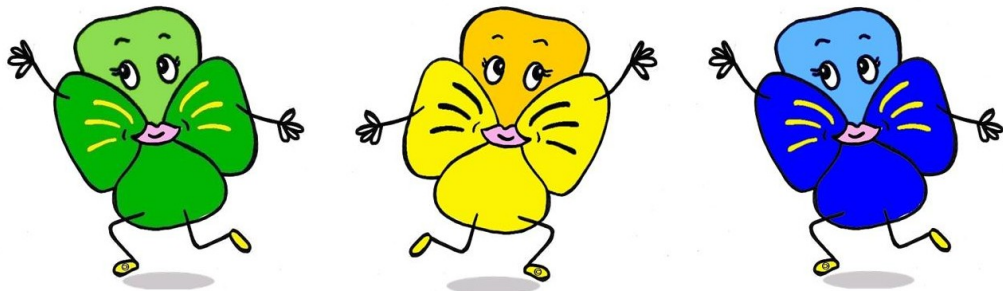


2012

# Rapport sur le prix et la qualité du service d'ordures ménagères

*« La pensée du tri »*



Communauté de  
Communes  
Sauldre et Sologne

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>Page 2</b>
<b>1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)</b>	<b>Pages 3</b>
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 3
1-2 Tonnages d'OMr collectés	Page 3
<b>2 – Tri sélectif</b>	<b>Pages 4 à 5</b>
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Page 4 à 5
2-1-1 Les corps creux	Page 4
2-1-2 Les journaux revues magazines (JRM)	Page 4
2-1-3 Le verre	Page 4
2-1-4 Les refus de tri	Page 5
2-2 Soutiens financiers des éco-organismes	Page 5
<b>3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>Page 6</b>
<b>4 – La déchèterie intercommunale</b>	<b>Pages 7 à 10</b>
4-1 Organisation du service	Pages 7
4-2 Fréquentation et tonnages collectés	Pages 7-8
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Pages 8
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 9
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 9
4-6 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 10
4-7 Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	Page 10
4-7-1 Présentation des DASRI	Page 10
4-7-2 Le système de collecte des DASRI	Page 10
4-7-3 Recettes pour la collecte des DASRI	Page 10
<b>5 – Autres dépenses et recettes de fonctionnement du service ordures ménagères</b>	<b>Page 11</b>
5-1 Les autres dépenses de fonctionnement	Page 11
5-2 Les autres recettes de fonctionnement	Page 11
<b>6 – Synthèse de l'année 2012</b>	<b>Page 12</b>
6-1 Les dépenses	Page 12
6-2 Les recettes	Page 12
<b>7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement</b>	<b>Page 13</b>

# Introduction

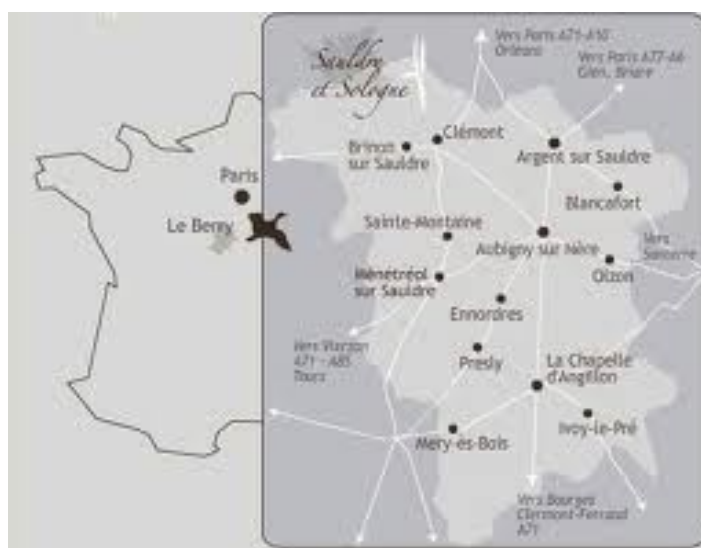
La Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CDC) exerce la compétence « collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le service fonctionne comme suit :

- ✓ 1 ambassadeur du tri (à temps complet) en contrat unique d'insertion jusqu'en février 2012
- ✓ 1 Technicien Environnement (à temps complet) depuis juillet 2012
- ✓ 1 Secrétaire (à temps non complet) pour le suivi des réclamations relatives à la REOM à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012.
- ✓ 2 gestionnaires (à temps partiel)
  - 12 heures par semaine dédiées à la gestion financière et au suivi des contrats.
  - 4 heures par semaine pour la mise en place de la REOM

La coordination est assurée par la Directrice des services.

La CDC Sauldre et Sologne organise la collecte des déchets ménagers pour les 13 communes qui la composent, soit 15 145 habitants :

- ✓ Argent sur Sauldre
- ✓ Aubigny sur Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon sur Sauldre
- ✓ La Chapelle d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy le Pré
- ✓ Ménétréol sur Sauldre
- ✓ Méry es Bois
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Ses compétences sont :

- ✓ la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le tri des corps creux, des journaux – revues – magazines et du verre
- ✓ le traitement des déchets ménagers et assimilés
- ✓ la déchèterie intercommunale

# 1 – Ordures ménagères résiduelles (OMr)

## 1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr

Les ordures ménagères sont collectées par un prestataire de service, la société SITA Centre Ouest sous la forme d'un marché public en date du 4 octobre 2010.

La Société SITA Centre Ouest met à disposition de la CDC :

- ✓ 2 véhicules bi flux
- ✓ 1 véhicule de réserve
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un ou deux rippers pour la collecte

Les OMr sont collectées une fois par semaine en porte à porte, en même temps que les corps creux, l'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Brinon s/Sauldre - Clémont - Ménétréol - Ste-Montaine	- Argent - Aubigny (secteur 3)	- Blancafort - Ennordres - Oizon	- Ivoy le Pré - La Chapelle - Méry es Bois - Presly	- Aubigny (Secteur 1 et 2)

Une deuxième collecte a été mise en place pour les gros producteurs tels que les restaurants, les cantines, les supermarchés ...

Les ordures ménagères transitent par le centre de transfert d'Aubigny sur Nère et sont transportés par la société SITA Centre Ouest au lieu de traitement.

Les OMr collectées sont incinérées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) d'Arrabloy dans le Loiret. Leur combustion permet la valorisation énergétique par production d'électricité pour sa propre consommation. Les résidus d'incinérations sont traités comme suit :

Scories (déchets) sous chaudières	Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2 à St Aignan des Gués (45)
Scories (déchets) sous cyclones	Enfouissement en ISDND de classe 2 à St-Aignan-des-Gués (45)
REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères)	Enfouissement en ISDND de classe 1
Mâchefers	Réemploi en sous couche routière
Ferrailles	Valorisation par recyclage
Non ferreux	Valorisation par recyclage

## 1-2 Tonnages d'OMr collectés

	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011/2012	<b>Kg/hab.</b>
OMr	3419.88	3345.34	- 2.18 %	<b>220.89</b>

**Performance Nationale : 298.3 kg/hab./an**

### **ANALYSE**

**On remarque une diminution des tonnages des ordures ménagères pour l'année 2012.**

## 2 – Tri sélectif

### 2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

#### 2-1-1 Les corps creux

Les corps creux sont collectés en caissettes de 60 litres (ou en sacs), en même temps que les ordures ménagères résiduelles par la Société SITA CENTRE OUEST, dans une benne bi compartimentée.

Déchets recyclés	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011/2012	Repreneurs	Recettes 2012	Kg/hab.
Bouteilles et flacons en plastique	65.17	55.37	- 15.04	Valorplast (92)	40 392.06 €	<b>11.03</b>
Acier	23.21	23.77	+ 2.41 %	ARCELOR MITTAL	5 034.81 €	
Aluminium	2.94	1.45	- 50.68%	REGEAL AFFIMET	360.32 €	
Briques alimentaires	12.56	9.05	- 27.95 %	REVIPAC		
Boîtes et suremballages en carton	80.12	77.34	- 3.47 %	EMIN LEYDIER / REVIPAC	5 822.45€	
<b>TOTAL</b>	<b>184.00</b>	<b>166.98</b>	<b>- 9.25 %</b>		<b>51 609.64 €</b>	

#### 2-1-2 Les Journaux Revues Magazines (JRM)

Les JRM sont collectés sur 45 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société SITA CENTRE OUEST, dans 50 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Déchets	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011/2012	Repreneurs	Recettes 2012	Kg/hab.
Journaux, revues, papier, magazines enveloppes.	407.45	398.56	-2.23 %	UPM Kymmene France	<b>29 008.71€</b>	<b>26.32</b>

L'éco-organisme EcoFolio créé en 2006 pour soutenir et promouvoir la collecte sélective des papiers en France, sur le modèle déjà en vigueur pour les emballages et les D3E, collecte une éco-contribution payée par les émetteurs de papiers et la reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités.

Les soutiens reçus en 2012, au titre des années 2010 et 2011 s'élèvent à 16 413.11 €.

#### 2-1-3 Le verre

Le verre est collecté sur 45 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société VEOLIA Propreté, dans 45 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Déchets	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Evolution 2011/2012	Repreneurs	Recettes 2012	Kg/hab.
Verre	658.26	684.6	+ 4 %	O-I Manufacturing	<b>13 995.90 €</b>	<b>45.20</b>

## 2-1-4 Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des corps creux (caissettes ou sacs jaune). Ils reflètent la qualité de tri des usagers.

Déchets	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Evolution 2011/2012	Traitement	Kg/hab.
Refus de tri	42.13	47.698	+ 13.21 %	Enfouissement en ISDND de classe 2 par SITA Centre Ouest	<b>3.15</b>

### **ANALYSE**

**On remarque une diminution des tonnages des corps creux et des JRM comme en matière d'ordures ménagères. Par contre, on remarque une augmentation des tonnages du verre.**

**La performance de la collecte des emballages ménagers de la communauté de communes Sauldre et Sologne est en moyenne plus élevée qu'au niveau national :**

- **matériaux secs (corps creux et JRM) : 37.35 kg/hab./an pour la CDC, contre 45.9 kg/hab./an au niveau national.**
- **verre : 45.20 kg/hab./an pour la CDC contre 29 kg/hab./an au niveau national.**
- **soit au total 82.55 kg/hab./an pour la CDC, contre 74.9 kg/hab./an au niveau national.**

**Toutefois, on constate que le tri des corps creux et des JRM est beaucoup moins élevé qu'au niveau national. L'objectif de la CDC est donc d'améliorer la quantité et la qualité du tri.**

## 2-2 Soutiens financiers Eco-Emballages

Eco-Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.

La communauté de communes Sauldre et Sologne a conclu en 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages pour soutenir la collectivité dans ses efforts de tri.

Les recettes de l'année 2012 (y compris les régularisations de l'année 2011) s'élèvent à 202 891.94 €, soit 13.40 €/habitant.

### **ANALYSE**

**Comme il avait été indiqué dans le rapport de l'année 2011, les soutiens non reçus en 2011 du fait de la signature tardive du contrat pour l'action et la performance avec Eco-Emballages, ont été versés en 2012 et s'élève à 127 091.94 €.**

**Chaque année, la régularisation des soutiens est réalisée par Eco-Emballages en mars N+1, après réception de la déclaration annuelle.**

### 3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Prestataires	N° du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT	Montant total HT
SITA Centre Ouest	1	Collecte des OM et corps creux en PAP et transport au quai de transfert d'Aubigny (forfait mensuel)	36 967.51€	443 610.12 €
		Collecte des JRM en PAV (la tonne)	62.52 €	24 917.97 €
SYCTOM Gien	2	Traitement des OMr en UIOM (la tonne)	58.28 €	189 213.01€
		TGAP (la tonne)	6.40 €	20 778.37€
SITA Centre Ouest	3	Tri et conditionnement des corps creux (T)	235.10 €	56 231.22 €
		Tri et conditionnement des JRM (la tonne)	52.36 €	20 868.60 €
		Traitement des refus de tri (la tonne)	67.32 €	3 374.75 €
VEOLIA Propreté	4	Collecte et transport du verre (la tonne)	41.34 €	28 301.36 €
SITA Centre Ouest	6	Enlèvement et transport des OMr (la tonne)	12.21 €	40 846.60 €
		Transports des corps creux au centre de tri	21.00 €	5 022.78 €
		Transports des JRM au centre de tri	21.00 €	8 369.76 €
		Mise à disposition de 4 bennes de 30 m <sup>3</sup> au quai de transfert	63.02 €	3 024.96 €
SITA Centre Ouest	Avenant	Forfait mensuel 2 <sup>ème</sup> collecte Aubigny	1 050.54 €	12 602.48 €
		Forfait mensuel 2 <sup>ème</sup> collecte Argent	450.99 €	5 411.88 €
<b>TOTAL HT</b>				<b>862 573.86 €</b>
<b>TOTAL TTC (TVA 7 %)</b>				<b>922 954.03 €</b>

Soit 60.94 € TTC par habitant.

#### ANALYSE

Les coûts des ordures ménagères augmentent en 2012 de 8.22 % en raison de la hausse de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui passe de 5.5% à 7%, l'augmentation de la TGAP qui passe de 5.40 €/T à 6.40 €/T et la révision des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## 4 – La déchèterie intercommunale

### 4-1 Organisation du service

La communauté de communes Sauldre et Sologne exploite une déchèterie à Aubigny sur Nère, lieu-dit Gorgeot, par autorisation du Préfet du Cher en date du 22 mars 1996.

La déchèterie intercommunale est accessible aux administrés des communes des cantons d'Argent sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère et à la commune d'Ennordres (12 918 habitants).

Les habitants de la commune de Concressault (230 habitants) sont autorisés par convention en date du 20/12/2000 à utiliser la déchèterie intercommunale pour une durée de 15 ans.

Les communes de Presly, la Chapelle d'Angillon et Ivoy le Pré sont utilisatrices de la déchèterie intercommunale pour les déchets ménagers spéciaux et les déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Pour tous les autres déchets (bois, encombrants, gravats, déchets verts ...), la communauté de communes a signé :

- ✓ une convention avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour que les habitants des communes de Presly, la Chapelle d'Angillon et Méry-es-Bois aient accès à la déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon,
- ✓ une convention avec la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry pour que les habitants d'Ivoy le Pré aient accès à la déchèterie d'Henrichemont.

Le gardiennage de la déchèterie est assuré par un prestataire privé, la Société SITA Centre Ouest. L'accès y est réglementé par une carte délivrée en mairie du domicile.

### 4-2 Fréquentation et tonnages collectés

COMMUNES	2010	2011	2012
ARGENT SUR SAULDRE	1 267	1 352	4 479
AUBIGNY SUR NERE	12661	11 061	6 977
BLANCAFORT	723	690	827
BRINON SUR SAULDRE	780	777	872
CLEMONT	644	642	721
CONCRESSAULT	205	215	271
ENNORDRES	31	86	149
MENETREOL S/ SAULDRE	247	220	239
OIZON	645	598	679
SAINTE-MONTAINE	292	278	348
<b>TOTAL</b>	<b>17 495</b>	<b>15 919</b>	<b>15 562</b>
<b>Evolution en %</b>		<b>- 9 %</b>	<b>- 2.29 %</b>



Matériaux	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Evolution 2011/2012
Déchets verts	858.10	804.14	- 6.71 %
Tout venant	1014.07	1034.30	+1.99 %
Métaux	185.63	150.84	- 23.06 %
Gravats	673.69	658.45	- 2.31 %
Cartons	107.43	100.56	- 6.83 %
Batteries	-	-	-
Huiles alimentaires	0.84	1.003	+ 19.40 %
Pâteux/solides	14.7675	14.2515	- 3.62 %
Filtres à huile	3.497	2.075	- 68.53 %
Aérosols	0.349	0.863	+ 147.27 %
Solvants liquides	0.23	0	-
Huiles de vidanges	4.65	4.68	+ 0.64 %
Acides	0	0.003	-
Combustibles	0	0.013	-
Produits non identifiés	0.2875	0.351	+ 22.08 %
Piles	1.186	1.086	- 9.20 %
Pneus	2.12	6.9	+ 225.47 %
DASRI	0.5032	0.3298	- 52.57 %
D3E	118.434	107.173	- 10.50 %
<b>Total</b>	<b>2985.784</b>	<b>2887.074</b>	<b>- 3.42 %</b>

Soit 223.49 kg de déchets par habitant.

#### **ANALYSE**

On constate une diminution des tonnages (-3.42 %) au même titre qu'une diminution de la fréquentation (-2.29 %).

#### **4-3 Traitement des déchets de déchèteries**

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Compostage réalisé par SITA Centre Ouest / AGRISYSTEM
Tout venant	Centre de stockage classe II SITA Centre Ouest à VILHERVIERS (41)
Cartons	Centre de tri SITA Centre Ouest à Bourges (18)
Gravats	Ets SCHUDDINK décharge classe III La Chapelle d'Angillon (18)
Ferrailles	Ets SCHUDDINK La Chapelle d'Angillon (18)
Huiles de vidange	ECOHUILE Lillebonne (76)
Huiles alimentaires	ECOHUILE Lillebonne (76)
Piles	COREPILE Paris (75) - Recyclage
DMS Solvants	GEREP Mitry-Mory 77
Batteries véhicules	LIFMETAL Stains (93)
DMS Peintures / produits phyto	TREDI Salaise sur Sanne (38)
DMS Acides	TREDI Hombourg (68)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
DASRI	Incinération à l'UIOM de CIDEME à Arrabloy (45)
D3E	Gros Electroménager Hors Froid : VEOLIA 18570 La Chapelle St-Ursin Gros Electroménager Froid : Terecoval 73130 La Chambre Ecrans : REGAIN ECO-PLAST 58600 Fourchambault Petits Appareils en Mélanges : VEOLIA TRIADE 49480 St Sylvain d'Anjou

#### 4-4 – Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

Prestataires	N° du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT	Montant total HT
SITA Centre Ouest	1 gardiennage	Personnel	2 505.37 €	30 064.40 €
		Autres frais fixes	307.82 €	3 693.84 €
SITA Centre Ouest	2 Déchets verts	Location de 2 bennes	95.89 €	2 301.36 €
		Evacuation et traitement	59.86 €	48 135.82 €
SITA Centre Ouest	3 Gravats	Location d'une benne	66.48 €	797.76 €
		Evacuation et traitement	14.63 €	9 633.12 €
SITA Centre Ouest	4 Tout venant	Location de 2 bennes	94.19 €	2 260.56 €
		Evacuation et traitement	137.27 €	141 978.36 €
SITA Centre Ouest	5 Ferrailles	Location d'une benne	95.89 €	1 150.68 €
SITA Centre Ouest	6 Cartons	Location d'une benne	94.19 €	1 130.28 €
		Evacuation et traitement	95.39 €	9 401.64 €
SITA Centre Ouest	Avenant Cartons Brinon	Location benne fermée	90.00 €	1 080.00 €
		Rotation enlèvement	155.00 €	1 240.00 €
TRIADIS	7 Déchets Ménagers Spéciaux	Enlèvement à la tonne huiles alimentaires	294.44 €	295.33 €
		Traitement huiles alimentaires	56.19 €	56.36 €
		Enlèvement à la tonne autres DMS	294.44 €	5 611.21 €
		Traitement autres DMS	823.77 €	15 698.54 €
		TGAP	10.52 €	211.03 €
SITA Centre Ouest	8 DASRI	Location Point Container	879.94 €	10 559.28 €
		Collecte et maintenance	577.60 €	6 931.20 €
		Traitement déchets mous (litre)	0.46 €	920.00 €
		Traitement déchets piquants (litre)	2.40 €	2 208.00 €
			<b>TOTAL HT</b>	<b>295 358.77 €</b>
			<b>TOTAL TTC (TVA 7 %)</b>	<b>316 033.88 €</b>

Soit 24.46 € par habitant.

#### 4-5 Déchèteries extérieures

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants	2011		2012	
			Coût à l'habitant	Coût total	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy sur Barangeon CDC des Villages de la Forêt	La Chapelle d'Angillon, Méryes-Bois et Presly	1544	19.67 €	30 370.48 €	25.25 €	38 986.00 €
Henrichemont CDC des Hautes Terres en Haut berry	Ivoy le Pré	892	23.00 €	20 516.00 €	23.00 €	20 516.00 €
<b>TOTAL et coût moyen</b>		<b>2 436</b>	<b>20.89 €</b>	<b>50 886.48 €</b>	<b>24.43 €</b>	<b>59 502.00 €</b>

#### ANALYSE

➤ Le coût d'exploitation de la déchèterie a augmenté de 6.39 %, malgré la baisse des tonnages de 3.42 %, qui s'explique par l'augmentation du taux de TVA qui passe de 5.5% à 7% au 01/01/2012 et par la révision annuelle des prix des marchés de la déchèterie.

➤ On constate que le coût moyen de fonctionnement des déchèteries de Neuvy et d'Henrichemont (24.43 €/hab.) est, à quelques centimes près, identique au coût de fonctionnement de la déchèterie intercommunale (24.46 €/hab.).

#### 4-6 Recettes de la déchèterie

Recettes	Tonnages 2011	Montant 2011	Tonnages 2012	Montant 2012	Evolution 2011-2012
Eco-Système (soutiens D3E)	118.434	4 587.88 €	107.173	3 643.77 €	- 25.91 %
Reprise de la ferraille (perçue)	185.63	3 720.20 €	150.84 €	3 016.80 €	- 23.32 %
Participation commune extérieure (perçue)		5 077.80 €		5 225.60 €	+ 2.91 %

#### **ANALYSE**

**La diminution des tonnages déposés en déchèterie est proportionnelle à la diminution des recettes en raison des coûts fixes des recettes.**

#### 4-7 Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

##### 4-7-1 Présentation des DASRI

Les DASRI sont définis par l'article R1335-1 du Code de la Santé Publique. Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, présentant un risque de contamination. Ces déchets doivent être éliminés par les personnes qui les produisent.

Le particulier, dans le cadre de l'auto traitement, peut se retrouver producteur de ce type de déchet (seringue, stylo à insuline ...). Ces piquants / coupants classés dans les DASRI posent alors certains problèmes de sécurité pour les rippers s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères ou pour les trieurs dans les conteneurs de tri sélectif.

Si la communauté de communes Sauldre et Sologne n'a pas de responsabilité en la matière, qu'au titre de la salubrité publique, elle a décidé d'aider les particuliers et les professionnels de santé à se débarrasser de ces déchets à risques infectieux.

##### 4-7-2 le système de collecte des DASRI

Les DASRI sont collectés dans une borne appelée « Point CONTAINOR » située à la déchèterie intercommunale.

Les usagers signent un contrat avec la communauté de communes Sauldre et Sologne qui fixe les modalités d'utilisation du service d'élimination des DASRI. La CDC Sauldre et Sologne fournit des contenants spécifiques pour les déchets piquants et mous, ainsi qu'un code d'accès pour ouvrir le Point CONTAINOR et y déposer leurs DASRI sans risque.

#### Nombre d'abonnés au Point CONTAINOR

Années	Les particuliers	Les professionnels
2011	100	11
2012	98	12

#### **ANALYSE**

**La CDC Sauldre et Sologne a travaillé sur un nouvel appel d'offres pour l'exploitation de la déchèterie, qui permettra une diminution des coûts d'élimination des DASRI.**

# 5 – Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

## 5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant
Réparation des intrusions à la déchèterie	1 128.41 €
Charges de personnel (dont mise à disposition par Ste-Montaine)	34 111.75 €
Fournitures administratives	414.65 €
Acquisition de bacs ordures ménagères	2 679.04 €
Location d'un hangar + TEOM 2011 et location du quai de transfert	5 960.64 €
Ordures ménagères et déchèterie – factures T4/2011 – charges rattachées	179 813.26 €
Externalisation de la facturation de la REOM	6 551.73 €
Location benne stockage des pneus + traitement pneus hors filières	1 291.68 €
Fichier « nouveaux voisins »	362.95 €
Véhicule (carburant, entretien)	582.97 €
Assurances (déchèterie et véhicule)	1 765.15 €
Lettre du tri (impression, mise sous enveloppes, affranchissement)	3 409.54 €
Admissions en non-valeurs	2 016.72 €
Amortissements	40 139.79 €
Reprises – amortissements des subventions	7 667.24 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	130.00 €
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, charges de prélèvements TIP)	1 267.69 €
Autres frais (frais de déplacement, plastrons colonnes tri, émoluments bail quai de transfert, vin, livre ordures ménagères, remboursement loyers quai de transfert à la ville d'Aubigny, remboursement frais affranchissement budget général)	9 753.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>299 047.15 €</b>

## 5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant
Aides pour l'embauche d'une personne en contrat unique d'insertion	820.38 €
Remboursement du nettoyage de la Place du Marché d'Aubigny	6 325.39 €
Rachat des matériaux recyclables (solde 2011 + rattachement)	25 754.00 €
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 388 576.53 €
Remboursement assurances intrusions à la déchèterie	383.13 €
Amortissements	40 139.79 €
Reprise des subventions	7 667.24 €
Résultat de fonctionnement et d'investissement reporté	180 168.01 €
DASRI	95.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 649 929.47 €</b>

## 6 – Synthèse de l'année 2012

### 6-1 Les dépenses

	Tonnages	Kg/habitant	Coûts TTC
OMR	3345.34	220.89	922 954.03 €
Tri sélectif / refus	1297.838	85.69	
Déchèterie	2887.074	223.49 <sup>1</sup>	316 033.88 €
Autres dépenses			358 549.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>7530.252</b>	<b>530.07</b>	<b>1 597 537.06 €</b>

**Soit 105.48 € par habitant**

### 6-2 Les recettes

	Tonnages	Kg/habitant	Montant TTC
Tri sélectif	1250.14	82.54	94 614.25 €
Eco-Emballages			202 891.94 €
D3E	107.173	8.30 <sup>1</sup>	3 643.77 €
Métaux	150.84	14.00 <sup>1</sup>	3 016.80 €
Participation commune extérieure			5 225.60 €
REOM			1 388 576.53 €
Autres recettes			261 352.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1508.4828</b>	<b>104.86</b>	<b>1 959 321.83 €</b>

**Soit 129.37 € par habitant**

<sup>1</sup> calculé sur 12 918 habitants utilisateurs de la déchèterie

#### **ANALYSE**

On constate que les recettes sont plus élevées que les dépenses. Les recettes englobent le coût global de la prestation collective, tri, transport et élimination des déchets ménagers et assimilés, l'accès aux PAV, à la déchèterie intercommunale d'Aubigny sur Nère et l'ensemble des projets de travaux.

Les projets de travaux suivants :

- Mise aux normes du quai de transfert
- Sécurisation de la déchèterie
- Réaménagement de la déchèterie

n'ont pas été réalisés en 2012

#### **CONCLUSION**

On observe une diminution globale des tonnages des ordures ménagères, du tri sélectif et de la déchèterie.

On pourrait en déduire que cette diminution est due à une prise de conscience des habitants, qui sont sensibilisés à la réduction des déchets à la source, par la communication télévisuelle et radiophonique d'Eco-Emballages et d'Eco-Système, ainsi que par la lettre du tri de la CDC.

Cependant, il conviendra de renforcer la communication pour améliorer la quantité et la qualité du tri des corps creux et des JRM.

## 7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement

	2011	2012	Kg/hab.	Evolution 2011/2012	Taux de valorisation
OMr	3420	3345	220.89	-2.18 %	89.73 %
Tri sélectif	1250	1250	82.54	-	100 %
Déchèterie	2986	2887	223.49	-3.42 %	56.05 %
Refus de tri	42	48	3.15	14.28 %	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7698</b>	<b>7530</b>	<b>530.07</b>	<b>-2.23 %</b>	<b>61.45 %</b>

Globalement, le bilan est plutôt positif : baisse des tonnages d'ordures ménagères et de la déchèterie. Néanmoins, les tonnages du tri sélectif et des refus de tri sont médiocres.

### Les objectifs du Grenelle II de l'environnement.

1. La réduction de 7 % des déchets ménagers et assimilés (DMA)
2. La réduction de 15 % du recours à l'incinération et au stockage
3. Le taux de valorisation de 35 % en 2012 et 45 % en 2015

### Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Une diminution globale des tonnages des DMA de 2.23 % sur notre territoire. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, ce chiffre diminue. La population est sensible au fait de réduire les déchets à la source. Une communication ciblée sur le tri sélectif des corps creux devra être mise en place pour faire diminuer les refus de tri qui ont augmenté de 14 %.
2. Une baisse des tonnages des OMr et de la déchèterie entraîne la réduction du recours à l'incinération et au stockage, et répond ainsi aux objectifs du Grenelle II de l'environnement
3. Le taux de valorisation s'élève à 61.45 % grâce à la valorisation énergétique de l'incinération des OMr. Cet objectif reste cependant très controversé puisque que les objectifs du Grenelle II tendent vers la réduction de l'incinération et du stockage.